

PRESENTATION



Le service d'alcoologie « La Clairière » est situé au rez-de-chaussée du Bâtiment central de l'hôpital (bâtiment A). Il fait partie du pôle de Soins Généraux

Le service est composé de deux sites de soins :

- Les consultations : médicales, psychologiques et entretiens infirmiers
 - Un secteur d'hospitalisation d'une capacité de 12 lits (8 chambres individuelles et 2 chambres doubles)
- L'unité d'alcoologie s'inscrit dans le réseau des lieux de soins et de prévention de l'arrondissement du Douaisis.

MISSIONS

SOINS EN ALCOOLOGIE

Notre projet thérapeutique est fondé sur l'accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool souhaitant s'engager dans une démarche de soins.

I – Consultations

Les consultations médicales ont lieu tous les jours de la semaine

- › Sevrage et suivi ambulatoire
- › Relation d'aide
- › Soutien psychothérapeutique
- › Aide aux démarches sociales

II – Alcoologie de liaison

- › L' équipe paramédicale intervient chaque matin aux urgences et dans les différents services du centre hospitalier de Douai.



III – Hospitalisation

- 1- Les admissions hospitalières se font après entretiens préalables. Elles sont programmées.
- 2- La durée du séjour est de une à trois semaines. Il comporte un sevrage physique avec suivi médical, un accompagnement psychologique durant toute l'hospitalisation.

3- Au décours de l'hospitalisation sont proposés :

- › Bilans somatiques
- › Entretiens individuels
- › Psychothérapie individuelle et/ou de couple
- › Groupe de parole
- › Groupe d'information
- › Relaxation
- › Activités physiques
- › Activités manuelles
- › Activités à visée de réadaptation
- › Informations aux familles et l'entourage
- › Permanence : l'assistante sociale se tient à la disposition des patients et des familles.
- › Soutien aux projets de post-cure et / ou d'hôpital de jour



- › Rencontre avec les membres des associations :
 - ▣ Croix Bleue
 - ▣ Alcoolique Anonyme
 - ▣ Alcool Assistance Croix d'Or du Nord
 - ▣ Vie Libre.

L'hospitalisation est régie par un contrat de soins engageant le patient et l'équipe soignante. Ce contrat basé sur un climat de confiance et de compréhension a pour but d'aider le patient à mieux comprendre sa dépendance à l'alcool.

Les hospitalisations sont soumises à un règlement intérieur exposé systématiquement à chaque patient au cours de la consultation de pré-admission.

Dans le service ont lieu :

- › chaque samedi de 10 heures à 12 heures, une réunion des anciens ,
- › Chaque 1er samedi après midi du mois, une réunion pour les familles des patients, animée par l'équipe soignante.

L'équipe soignante est formée aux soins spécifiques du service. Elle reste à la disposition des anciens patients et de leurs proches dans le cadre d'un accueil téléphonique ou d'entretiens.

LES VISITES

Tous les jours de la semaine de 17 heures à 18 heures 45 mn.

Samedis, dimanches et fériés de 14 heures 30 mn à 18 heures 45



Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif notamment les établissements de santé.

LE PERSONNEL

L'équipe médicale est composée de :

Docteur François FOURNY, addictologue
03. 27. 93. 09. 12

Docteur Abdelmajid BOURFISSI, praticien hospitalier

sont assistés de:

Monsieur Arnaud NESTOR psychologue

Madame Clothilde BEC neuro-psychologue

Madame Karine ROSA assistante sociale
03. 27. 93. 09. 49 ou directement au secrétariat du service pour tout rendez-vous.



L'équipe paramédicale est composée de :

Monsieur Alexandre BLONDEAU, cadre de santé FF
03. 27. 93. 09. 09 poste 6122

Personnel Infirmier diplômé d'état

Personnel aide Soignant

Secrétaire
03. 27. 93. 09. 12

Et d'un agent des services hospitaliers

Fax du service : 03.27.93.09.34

LIVRET D'ACCUEIL D'ACCUEIL



Centre
Hospitalier *de* SOMAIN